

#### Carolle YANA Commissaire de Justice Associé

5 Cité de Phalsbourg

75011 PARIS

# PROCES-VERBAL DE DEPOT DE REGLEMENT D'OPERATION COMMERCIALE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE QUINZE DÉCEMBRE

#### A LA REQUETE DE:

**SASU COMPTOIR NATIONAL DE L'OR** immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 522966241,dont le siège social est sis 10 Avenue de la Grande Armée 75017 PARIS Agissant poursuite et diligence de son représentant légal y domicilié en cette qualité.

# IL M'A ETE EXPOSE PAR MADAME CANDAY JENNIFER DE LA SASU COMPTOIR NATIONAL DE L'OR REPRESENATANT LA REQUERANTE :

Que la société requérante organise une opération intitulée : « *GALETTE DES ROIS – UN LINGOTIN EN OR 5GR* »

Qu'il m'était demandé de recevoir en dépôt le règlement de cette opération promotionnelle en mon étude.

Déférant à la réquisition qui m'est ainsi faite,

Je, Carolle YANA Commissaire de Justice associé de la SELARL ACTAY Carolle YANA -, titulaire d'un office de Commissaire de Justice près le Tribunal Judiciaire de Paris, y résidant 5 Cité de Phalsbourg 75011 PARIS, soussigné

Constate qu'il m'est remis un règlement du jeu sus-mentionné sur lequel j'ai apposé mon sceau.

J'ai annexé ledit règlement au présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Tel: 01.42.72.14.08 - Fax: 01.77.65.60.89 Email: constat@actay.fr

Site: www.actay.fr - www.blockchainhuissieray.com

612360183 Acte : 140453



### Règlement du jeu "Galette des Rois – Un lingotin en Or 5gr "

#### **Article I : Organisation**

Le Comptoir National de l'Or, SASU au capital de 40 000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 522966241, dont le siège social est situé au 10 Avenue de La Grande Armée, Paris, 75017, dénommée ci-après "la société *ORGANISATRICE*", organise un grand jeu intitulé « <u>Galette des Rois – Gagnez une pièce d'Or »</u>, du 2 janvier au 29 janvier 2024 (minuit). Ce jeu se déroule exclusivement chez les boulangers participants partenaires du Comptoir National de l'Or dont la liste est annexée au présent règlement et diffusée sur Gold.fr.

#### **Article II : Participation**

La participation à ce jeu <u>avec obligation d'achat</u> est ouverte à toute personne physique majeure domiciliée en France métropolitaine (à l'exception des salariés et représentants de la société Organisatrice, de ses partenaires, et de ses sous-traitants, ainsi que de leurs conseils et des membres de leur famille). La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres participants. 1 seule participation par personne et par foyer. Le jeu n'est pas ouvert aux mineurs.

#### **Article III: Modalités**

Pour participer, il suffit de se rendre dans la boulangerie partenaire et de réaliser un achat de Galette ou de pain.

L'inscription se fait via un QR code disponible sur un flyer accompagnant la galette ou sur un sac à pain. Le QR code renvoie vers un formulaire à remplir. L'adresse postale et l'adresse mail devront être valides afin que la participation puisse être validée.

#### **Article IV : Dotation**

Le jeu se décompose en tirages locaux de 26 tirages de boulangers.

Un prix est à gagner dans chaque boulangerie participante. Il y a donc 1 gagnant par boulangerie.

Le prix : Un lingotin en or 5gr (5gr, 900 millièmes).

La valeur du lingotin en or 5gr est entre 315 euros et 340 euros selon le cours de l'or en date du 15 décembre 2023 et est susceptible d'évolution compte tenu de l'évolution des cours internationaux de l'or.

Tous les clients des boulangeries participantes (liste en annexe 1) participent à ce tirage.



#### Article V : Désignation du gagnant

Le gagnant sera désigné comme stipulés ci-dessus. Le lot ne peut faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et sont non cessibles. Toutefois, en cas de force majeure, la société *ORGANISATRICE*, se réserve le droit de remplacer le prix annoncé par des prix de valeur équivalente. Le gagnant autorise toutes vérifications concernant son identité et son domicile (adresse postale). Toutes informations d'identité ou d'adresses fausses entraînent la nullité du gagnant et de l'ensemble de ses participations.

Chaque tirage au sort sera effectué localement par les boulangeries partenaires. Ils auront lieu le 15 février 2023 au plus tard.

#### Article VI : Dépôt légal

Le règlement est déposé via <u>www.reglement.net</u>, à la SCP SEARL ACTAY, huissiers de justice associés 5 Cité de Phalsbourg 75011, Paris . Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur, dans le respect des conditions énoncées. L'avenant est enregistré à la SCP huissiers de justice associés dépositaire du règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de son enregistrement et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu. Le règlement est disponible gratuitement à toute personne en faisant la demande dans les agences participant à l'opération.

#### <u>Article VII : Litiges et responsabilités</u>

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. La société *ORGANISATRICE*, tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement en accord avec la SCP SEARL ACTAY huissiers de justice associés. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur le nom du gagnant. En cas de contestation seul sera recevable, un courrier en recommandée avec accusé de réception dans un délai de 1 mois après la proclamation du résultat. La société *ORGANISATRICE* se réserve le droit, si des circonstances de force majeure l'exigeaient d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu dans le respect de l'article VI. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. La société *ORGANISATRICE* pourra annuler ou suspendre tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes le ou les auteurs de ces fraudes.

# **Article VIII: Remises de lots**

Du fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise la société *ORGANISATRICE*, à utiliser son nom, prénom, adresse postale dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné, et ceci pour une durée maximale de 2 ans.



#### <u>Article IX: Attribution de compétence</u>

Le participant est soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile

#### **Article X: Informatique et Libertés**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants au jeu, disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à la société ORGANISATRICE.

#### Article XI : Droits de propriété littéraire et artistique

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

#### LISTE DES POINTS DE VENTE PARTICIPANT A L'OPERATION

	Maison Luton	8 rue de beauvais 80 000 Amiens	
	Pirate Baker	2 Avenue amiral Courbet 06160 Antibes Juan les pins	
	Un Eclair de Jenny	17 Av. Raoul Vezol, 30190 Saint-Chaptes	
	Boulangerie Helios	1 Grand Place 62000 Arras	
	Berthelom Yann	23 Rue Emile Zola, 33110 Le Bouscat	
	Pain & Cantine Boulangerie Traiteur	72 Av. des Caillols, 13012 Marseille	
	Boulangerie Fort	12 Rue du Grand Cerf, 57000 Metz	
	GRENACKER	Olivier ATAC, 33 rue des Celtes 68600 BIESHEIM	
В	ulangerie pâtisserie Emmanuel Gross	36 Rue Aristide Briand, 68460 Lutterbach	
	LE BOULANGER FEYDEAU	Le boulanger Feydeau, 14 rue Leon Maître 44000 Nantes	
	La Baratte des Saveurs	33 Av. Théophile Gautier, 75016 Paris	
	BOULANGERIE B&S	24 Pl. de la Nation, 75012 Paris	
	·		

/	1				T	7
	A	C	T	A	Y	1
		1			-	

	ACTAY	
MAURICE Patissier boulanger	20 rue Jean-Nicot, Paris 7	
Le Four à Bois	Le four à bois SAS Boulanger Patisserie 100 rue Chanzy 51100 Reims	
LA GRIGNOTERIE	CC ST SEVER - RUE HENRI GADEAU DE KERVILLE 76100 ROUEN	
CNDO (Agence)	6 Rue du Poids de l'Huile, 31000 Toulouse	
Campi (boulangerie Philip)	170 Bd Enseigne de Vaisseau Gués, 83000 Toulon	
Les 2 Frères	138 Rue Jean Jaurès, 03200 Vichy	
Bezghiche	46 Rue Joseph Brenier, 38200 Vienne	
Maison Janin	Maison JANIN Amancy : 521 Rue du Quarré 74800 AMANCY	
Maison Janin	Maison JANIN Fillinges : 205 Route de Serry - Findrol 74250 FILLINGES	
Maison Janin	Maison JANIN Viuz-en-Sallaz : 3098 Route du Fer à Cheval 74250 VIUZ-EN-SALL	ΑZ
Maison Janin	Maison JANIN Ville-la-Grand: 13 Rue de la République 74100 VILLE-LA-GRAND	
Maison Janin	Maion JANIN Nangy: 105 Route d'Annemasse 74380 NANGY	
Maison Janin	Maison JANIN Boëge : 569 Rue de la Vallée Verte 74420 BOËGE	
Maison Janin	Maison JANIN Viuz-en-Sallaz Centre: 725 Avenue de Savoie 74250 VIUZ-EN-SAI	LAZ
	I	

## **LISTE DES AGENCES PARTICIPANTES A L'OPERATION**

Agence Comptoir National de l'Or d'Amiens

Agence Comptoir National de l'Or d'Alès

Agence Comptoir National de l'Or d'Antibes

Agence Comptoir National de l'Or d'Annemasse

Agence Comptoir National de l'Or d'Arras

Agence Comptoir National de l'Or de Marseille

Agence Comptoir National de l'Or de Metz

Agence Comptoir National de l'Or de Breisach

Agence Comptoir National de l'Or de Mulhouse



Agence Comptoir National de l'Or de Nantes

Agence Comptoir National de l'Or de Paris 16

Agence Comptoir National de l'Or de Paris 12

Agence Comptoir National de l'Or de Paris 7

Agence Comptoir National de l'Or de Reims

Agence Comptoir National de l'Or de Rouen

Agence Comptoir National de l'Or de Toulouse

Agence Comptoir National de l'Or de Toulon

Agence Comptoir National de l'Or de Vichy

Agence Comptoir National de l'Or de Vienne

TELLES SONT LES CONSTATATIONS QUI FONT L'OBJET DU PRESENT PROCES VERBAL DE CONSTAT QUE JE DRESSE POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

Maître Carolle YANA Commissaire de Justice

